

Thouaré-sur-Loire, le 7 juin 2022

Rencontre avec Marie-Claude Brossard, lauréate du premier Budget Participatif

Le vote de la population a permis de désigner le projet de création d'une mini-forêt Miyawaki sur la commune. La semaine dernière, Mme le Maire Martine Oger, accompagnée de quelques membres du Comité d'étude et de recevabilité, a rencontré la lauréate de ce premier Budget Participatif.



@ville_Thouaré-sur-Loire

De gauche à droite : Cédrik ALLERY (habitant) - Christine JOLLIVET (conseillère municipale) - Albane SALTARELLI (habitante) - Martine OGER (maire) - Marie-Claude BROSSARD (lauréate) - Dominique DUGAST (adjoint à la démocratie et à la citoyenneté)

3 questions à Marie-Claude Brossard

Comment avez-vous eu l'idée de créer une mini-forêt ?

Cette idée est née d'un échange avec mon fils qui a participé, en qualité de bénévole, à planter ce même type de forêt sur une autre commune. Auparavant, professeure de SVT, je suis sensible aux questions environnementales et l'idée d'une forêt autonome en cœur de ville m'a séduite. Je me suis alors renseignée et documentée auprès de l'association MiniBigForest avant de déposer mon projet au Budget Participatif. Je voulais en comprendre les effets sur l'environnement, envisager les liens entre les habitants et imaginer les apports pédagogiques pour les enfants, les jeunes, les familles, les écoles...

Comment avez-vous reçu les résultats du vote de la population ?

Rapidement après la clôture des votes, j'ai été prévenue des résultats par les services de la mairie. J'étais venue auparavant exposer mon idée aux membres du Comité d'étude et de recevabilité qui étudiaient la faisabilité des projets. Je suis ravie que cette proposition ait reçu un si bon accueil des habitants et qu'elle puisse maintenant se concrétiser. En lien avec les services municipaux et l'association MiniBigForest commence maintenant la recherche du site de plantation pour que cette mini-forêt prenne vie. Il conviendra ensuite d'analyser la nature du sol et de sélectionner les différentes essences d'arbres à planter.

Quel est le principe de plantation et de fonctionnement d'une mini-forêt ?

Cette mini-forêt sera plantée selon les principes de la méthode Miyawaki qui permet de créer un petit écosystème, à la végétation dense, fonctionnant sur les bases d'une forêt naturelle. D'une superficie de 150 à 200 m², ces forêts se plaisent en milieu urbain ou péri-urbain. En ces temps de réchauffement climatique, elles constituent de véritables îlots de fraîcheur et permettent aux sols dégradés de se régénérer, sans oublier de souligner également les bénéfices pour la faune. Après la plantation, il est démontré que ces forêts deviennent autonomes au bout de 3 ans. Chacun pourra s'approprier cet espace à sa manière en venant participer à la plantation. Un appel à volontaire sera lancé par les services de la ville.